

honnêteté



intégrité



respect



responsabilité



## Présentation générale

Huntsman a défini des normes de conduite pour ses pratiques professionnelles qui sont énoncées dans ses Directives relatives à la conduite professionnelle. Les présentes Directives de Huntsman relatives à la conduite professionnelle (« Directives ») reflètent son engagement en faveur de ses valeurs en matière d'honnêteté, d'intégrité, de respect et de responsabilité. Huntsman attend de ses fournisseurs qu'ils partagent et adoptent ces valeurs, ainsi que son engagement en faveur de la conformité réglementaire.

Bien que les fournisseurs soient des entités indépendantes de Huntsman, les pratiques et les actions professionnelles d'un fournisseur, lorsqu'il mène des affaires avec Huntsman ou au nom de Huntsman, peuvent avoir une influence importante sur notre société ou faire du tort à l'image de notre Société. C'est la raison pour laquelle Huntsman attend de tous les fournisseurs et leurs employés, agents et sous-traitants (« représentants ») qu'ils suivent ses normes éthiques rigoureuses énoncées dans les présentes Directives, lorsqu'ils mènent des affaires avec Huntsman ou en son nom.

Il incombe à nos fournisseurs et à nos représentants de comprendre et de respecter les attentes de Huntsman. Les fournisseurs doivent notifier à un membre de la direction Huntsman toute situation qui entraînerait un risque pour lui ou un représentant d'être en conflit avec les attentes Huntsman. Huntsman peut demander d'exclure tout fournisseur ou tout représentant qui se conduit d'une manière que la Société considère comme étant incohérente avec les présentes Directives ou l'une de ses politiques.

### Attentes relatives à la conduite des fournisseurs et des représentants

Lorsqu'ils mènent des affaires avec Huntsman ou au nom de Huntsman, il est attendu de tous les fournisseurs et de tous les représentants qu'ils mènent leurs interactions et activités professionnelles avec intégrité et conformément aux lois et aux réglementations en vigueur dans leurs pays respectifs. Huntsman attend de ses fournisseurs et de ses représentants qu'ils partagent son engagement en faveur des droits de l'homme et de l'égalité des chances sur le lieu de travail. En plus des obligations en vertu de l'accord que le fournisseur a conclu avec Huntsman, tous les fournisseurs et tous les représentants sont tenus de suivre nos normes éthiques, qui englobent des attentes de conduite dans les domaines de la conformité réglementaire, des pratiques professionnelles et de l'emploi. Ce document renferme un résumé de ces attentes.

Le texte intégral des Directives de Huntsman relatives à la conduite professionnelle figure sur le site [www.huntsman.com](http://www.huntsman.com).

## I. Attentes relatives aux pratiques de conformité réglementaire

### Les fournisseurs et leurs représentants doivent :

- mener leurs affaires conformément aux lois antitrust et aux lois sur la concurrence loyale qui régissent les juridictions dans lesquelles ils exercent leurs activités professionnelles ;
- se conformer aux lois anti-corruption des pays dans lesquels ils exercent leurs activités professionnelles ;
- ne pas effectuer de paiements directs ou indirects, ne pas proposer ni faciliter de paiements, et ne pas offrir quelque chose de valeur à un autre individu ou à un employé du gouvernement ou d'une agence publique, avec l'intention de l'influencer ;
- respecter toutes les lois et toutes les réglementations environnementales applicables ;
- être honnêtes et sincères dans le cadre de leurs discussions avec les représentants des organismes réglementaires et les fonctionnaires ;
- suivre toutes les lois sur la régulation du commerce qui sont en vigueur et qui s'appliquent à de nombreux aspects des opérations de Huntsman ; et
- ne pas imposer d'exigences de boycott illégitimes à Huntsman.

## II. Attentes relatives aux pratiques professionnelles

### Les fournisseurs et leurs représentants doivent :

- enregistrer et déclarer toutes les informations professionnelles avec honnêteté et exactitude et se conformer à toutes les lois applicables en ce qui concerne leur exécution et leur exactitude ;
- respecter les droits de propriété de la propriété intellectuelle de Huntsman et d'autres, y compris, mais sans s'y limiter, les brevets, les marques commerciales et les secrets commerciaux, et utiliser les logiciels, le matériel informatique et les contenus conformément à leur licence ou leurs conditions d'utilisation associées ;

- protéger et utiliser de manière responsable la propriété physique et intellectuelle de Huntsman ;  
utiliser ces actifs uniquement sur autorisation de Huntsman ;  
se servir des technologies de l'information et des systèmes d'information fournis par Huntsman (y compris le courrier électronique) principalement aux fins professionnelles de Huntsman et conformément à la politique de Huntsman applicable ;  
la politique de Huntsman interdit aux fournisseurs et aux représentants d'utiliser les actifs, les technologies ou les systèmes fournis par Huntsman pour créer, stocker, imprimer, solliciter ou envoyer des documents qui sont harcelants, discriminatoires ou abusifs, menaçant de recourir à la violence, ou sont inappropriés ou illégaux à d'autres égards similaires, ou d'y avoir accès ;
- se conformer aux exigences de Huntsman en matière de gestion des mots de passe, de confidentialité et de sécurité, et suivre ses procédures relatives au respect de la vie privée, en tant que condition pour recevoir l'accès au réseau, aux systèmes et aux bâtiments d'entreprise au niveau interne de Huntsman ;
- faire preuve de bon sens et de modération lors de l'offre de cadeaux ou de divertissements à l'intention des employés de Huntsman ;  
d'une manière générale, les fournisseurs et les représentants doivent s'abstenir de donner aux employés de Huntsman un cadeau individuel d'une valeur supérieure à 50 USD ou une combinaison de cadeaux d'une valeur supérieure à 125 USD au cours d'une période de 12 mois ;  
les fournisseurs et les représentants ne doivent jamais offrir de pot-de-vin, de « kickback » (remboursement partiel d'un paiement contractuel), d'échange de biens ou de services, ou tout autre élément incitatif à un employé de Huntsman, aux fins d'obtenir ou de conserver des affaires auprès de Huntsman ;  
tous les cadeaux ou les divertissements qui sont fournis ou reçus doivent être en accord avec la loi, et ne doivent pas violer la politique de Huntsman ;
- éviter un réel conflit d'intérêts ou ne serait-ce que l'apparence d'un conflit d'intérêts ;  
les fournisseurs ou les représentants ne doivent pas traiter directement, au cours d'une négociation ou autrement, avec un quelconque employé de Huntsman dont l'époux/épouse ou un autre membre de la famille ou une autre relation proche est un employé ou a un intérêt personnel ou financier au niveau du fournisseur ou de l'entreprise du fournisseur ;
- éviter de commettre un délit d'initié en achetant ou en vendant des actions de Huntsman ou d'une autre société tout en détenant des informations sur Huntsman ou sur une autre société qui ne sont pas mises à la disposition des investisseurs et qui pourraient influencer la décision d'un investisseur d'acheter ou de vendre des actions ; et
- créer, conserver et éliminer les documents professionnels en parfaite conformité avec toutes les exigences légales et réglementaires applicables.

### III. Attentes en matière de pratiques d'emploi

#### Les fournisseurs et leurs représentants doivent :

- coopérer avec Huntsman dans le cadre de son engagement à fournir un lieu de travail libre de tout harcèlement sexuel ou de tout autre type de harcèlement, et de discrimination ;
- fournir un environnement de travail sûr et propice à la santé et observer toutes les lois, toutes les réglementations et toutes les pratiques applicables en matière de sécurité et d'hygiène ;
- interdire l'utilisation, la possession, la distribution et la vente de drogues illicites sur les lieux détenus ou loués par Huntsman ;
- utiliser uniquement un travail volontaire ; l'utilisation d'un travail forcé, que ce soit sous la forme d'un travail servile ou autrement, est interdite ;
- appliquer toutes les lois et toutes les exigences locales relatives aux salaires, aux heures et à l'âge minimum d'admission à l'emploi ; l'utilisation du travail des enfants est interdite ; et
- gérer les dossiers des employés dans le respect des réglementations locales et nationales.

#### Signaler les préoccupations et demander de l'aide

Si un fournisseur ou un représentant a une question concernant une situation particulière, ou s'il doit signaler un problème ou une préoccupation, il est encouragé à entrer en relation avec son point de contact principal chez Huntsman pour résoudre toute préoccupation liée aux pratiques professionnelles ou à la conformité. Huntsman reconnaît cependant que cette approche n'est pas toujours possible ou appropriée. Dans ces situations, le fournisseur ou le représentant peut :

- contacter le département Éthique et Conformité d'entreprise de Huntsman au +1.281.719.6000 ;
- appeler la ligne d'assistance Speak Up, accessible sur le site [www.huntsman.com/speakup](http://www.huntsman.com/speakup) pour les pays où le système a été mis en place; ou
- envoyer un courriel au département Éthique et Conformité d'entreprise de Huntsman, en l'adressant à [ethics@huntsman.com](mailto:ethics@huntsman.com).

Huntsman ne tolère aucune forme de représailles à l'encontre d'autrui. Aucun individu qui a signalé de bonne foi une violation présumée de la loi ou d'une politique ne subira de représailles pour avoir agi ainsi. La bonne foi signifie que l'individu qui communique les informations concernées estime établir un rapport de signalement sincère, véridique et complet.

# HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

**Global headquarters**

Huntsman Corporation  
10003 Woodloch Forest Drive  
The Woodlands  
Texas 77380  
USA  
Telephone +1 281 719 6000  
Fax +1 281 719 6416

[www.huntsman.com](http://www.huntsman.com)

Copyright © 2017 Huntsman Corporation  
or an affiliate thereof. All rights reserved.

The use of the symbol ® herein signifies the  
registration of the associated trademark in  
one or more, but not all, countries.